



Documents de travail sur les votations du 25 septembre 2022

Initiative populaire « Non à l'élevage intensif en Suisse (initiative sur l'élevage intensif) » <https://www.bk.admin.ch/ch/d/pore/rf/cr/2018/20180093.html>

État de situation initial

L'initiative veut inscrire dans la Constitution la protection de la dignité des animaux dans l'agriculture. Cela implique que les animaux ne doivent pas être détenus dans des « élevages en batterie ». La Confédération devrait fixer des critères, notamment pour un hébergement et des soins respectueux des animaux, l'accès à l'extérieur, l'abattage et la taille maximale des groupes par local. En outre, elle devrait édicter des prescriptions concernant l'importation d'animaux et de produits animaux à des fins alimentaires. Enfin, l'initiative demande que des exigences au moins équivalentes à celles du cahier des charges 2018 de Bio Suisse soient fixées en ce qui concerne la dignité de l'animal. Celles-ci contiennent entre autres des prescriptions sur l'élevage et les sorties en plein air qui vont au-delà des exigences minimales légales, ainsi que des effectifs maxima pour l'élevage de volailles.

Contexte

L'initiative définit l'« élevage intensif » comme un élevage dans lequel le bien-être des animaux est systématiquement bafoué. Or, la législation sur la protection des animaux interdit déjà ce type d'élevage, quel que soit le nombre d'animaux détenus. Une limitation supplémentaire de la taille des élevages pourrait entraîner de graves pertes financières pour les exploitations axées sur l'élevage. La réglementation des importations demandée n'est pas compatible avec les obligations internationales de la Suisse et ne peut être mise en œuvre qu'au prix d'un travail administratif considérable.

Texte de l'initiative

Art. 80a Garde d'animaux à des fins agricoles

¹ La Confédération protège la dignité de l'animal dans le domaine de la garde d'animaux à des fins agricoles. La dignité de l'animal comprend le droit de ne pas faire l'objet d'un élevage intensif.

² L'élevage intensif désigne l'élevage industriel visant à rendre la production de produits d'origine animale la plus efficace possible et portant systématiquement atteinte au bien-être des animaux.

³ La Confédération fixe les critères relatifs notamment à un hébergement et à des soins respectueux des animaux, à l'accès à l'extérieur, à l'abattage et à la taille maximale des groupes par étable.

⁴ Elle édicte des dispositions sur l'importation d'animaux et de produits d'origine animale à des fins alimentaires qui tiennent compte du présent article.

Art. 197, ch. 13 - 13. Disposition transitoire ad art. 80a (Garde d'animaux à des fins agricoles)

¹ Les dispositions d'exécution relatives à la garde d'animaux à des fins agricoles visée à l'art. 80a peuvent prévoir des délais transitoires de 25 ans au plus.

² La législation d'exécution doit fixer des exigences relatives à la dignité de l'animal qui correspondent au moins à celles du Cahier des charges 2018 de Bio Suisse.

³ Si la législation d'exécution n'est pas entrée en vigueur dans les trois ans à compter de l'acceptation de l'art. 80a, le Conseil fédéral édicte provisoirement les dispositions d'exécution par voie d'ordonnance.

Recommandations

Le Conseil national (106:77) et le Conseil des États (32:08) recommandent de rejeter l'initiative.

Arguments

Pour Initiative contre l'élevage intensif	Contre Non à l'initiative inutile et nuisible sur l'élevage intensif Message du Conseil fédéral
<ul style="list-style-type: none">• Un hébergement et des soins respectueux des animaux La plupart des animaux dans l'élevage passent la majeure partie de leur vie sur des sols en béton et n'ont guère de possibilités de faire quelque chose. L'initiative demande que tous les animaux puissent vivre conformément à leurs besoins, c'est-à-dire avoir plus d'espace par animal, une litière pour chaque animal, des possibilités de jouer et une alimentation adaptée à leur espèce.• Un accès à l'extérieur Seuls 12 % des animaux ont la possibilité de sortir régulièrement (programme SRPA). L'initiative exige un accès quotidien à l'extérieur pour tous les animaux. Toutefois, pour qu'ils puissent en profiter, il faudra utiliser moins de races surexploitées.• Un abattage en douceur A la fin de leur vie, les animaux sont transportés dans des conditions de stress intensif et étourdis avant l'abattage avec des méthodes parfois erronées. L'initiative exige des méthodes d'abattage qui donnent la priorité absolue à la prévention de la souffrance, comme des trajets de transport courts et des processus d'étourdissement corrects et contrôlés.• Une taille maximale pour l'occupation des locaux Jusqu'à 27'000 poules ou 1'500 porcs peuvent être détenus dans un seul bâtiment. Il est pratiquement impossible de s'occuper individuellement des animaux.	<ul style="list-style-type: none">• Le bien-être des animaux est une priorité en Suisse. Selon les auteurs de l'initiative, l'élevage de masse désigne « les grandes exploitations dans lesquelles le bien-être des animaux est systématiquement ba-foué ». En Suisse, l'élevage est structuré à petite échelle, repose sur la loi sur la protection des animaux la plus stricte au monde et fait l'objet de contrôles approfondis. Il n'y a pas de violation systématique du bien-être animal.• Une offre supérieure à la demande Dans de nombreux domaines, l'offre est aujourd'hui supérieure à la demande. Ainsi, seuls 30% des porcs d'engraissement peuvent être vendus avec une plus-value grâce à un label de bien-être animal, alors que plus de 60% des porcs vivent dans une porcherie particulièrement respectueuse des animaux et peuvent aller à l'extérieur.• Moins de production régionale, plus d'importations Nous sommes obligés de recourir à d'importantes importations pour approvisionner la population. Si l'initiative était acceptée, celles-ci augmenteraient fortement, en particulier pour la viande de volaille, les œufs et la viande de porc.• Des prix à la consommation plus élevés Le standard bio exigé dans l'élevage est lié à des coûts de production supplémentaires élevés. Les denrées alimentaires d'origine animale augmenteraient de 20 à 40% selon le produit et grèveraient le porte-monnaie

Beaucoup meurent sans que l'on ne s'en aperçoive. L'initiative demande une forte réduction de l'occupation des locaux.

- **Des prescriptions d'importation**

Les paysans suisses sont en concurrence avec des exploitations étrangères qui ne se soucient pas du bien-être des animaux. L'initiative demande que les produits animaux importés soient conformes aux nouvelles normes suisses.

de la population d'environ 1'800 francs par an. Comme tout le monde ne peut/veut pas se le permettre, le tourisme d'achat serait stimulé.

- **Pas de plus-value pour le bien-être des animaux à l'étranger.**

L'initiative prévoit que les importations de produits animaux seraient également soumises à des règles plus strictes. Cela constituerait une violation claire de nos obligations envers l'OMC. Comme il n'est pas possible d'imposer des prescriptions équivalentes en matière de protection des animaux, l'initiative entraînerait une augmentation des importations de produits animaux en provenance de pays où le niveau de bien-être des animaux est faible.